



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Bureau communautaire du 6 décembre 2022
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n °B 06.12.2022-01

RESSOURCES HUMAINES

OBJET – Actualisation du tableau des effectifs

Nombre de membres :

↔ En exercice : 16
 ↔ Présents : 14
 ↔ Représentés : 0
 ↔ Votants : 14

Date de la convocation :

29 novembre 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
CLISSON	M. Xavier BONNET
GETIGNE	
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

Absents excusés :

GETIGNE	M. François GUILLOT
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU

Décision n °B 06.12.2022-01**RESSOURCES HUMAINES****OBJET – Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L313-1 du Code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le tableau des effectifs est régulièrement remis à jour pour tenir compte des orientations communautaires, des nouveaux besoins à satisfaire, des évolutions des missions de services ou de certains postes.

En conséquence, afin de répondre d'une part aux besoins en cours des services et, d'autre part, d'adapter les moyens, il convient d'actualiser le tableau des effectifs et de procéder à des réajustements en raison des recrutements en cours et des évolutions de carrières des agents (promotion interne et avancements de grades).

Afin de répondre aux besoins de services, Monsieur le Président propose donc au Bureau communautaire la création des postes suivants au Tableau des effectifs :

Ø Pour la filière administrative :

- Création de trois postes d'adjoint administratif à temps complet pour le recrutement d'un agent d'accueil pour l'Alter Eco, pour le recrutement d'un instructeur urbanisme (grade de recrutement non connu à ce jour), d'un gestionnaire RH (grade de recrutement non connu à ce jour)
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour le recrutement d'un instructeur urbanisme (grade de recrutement non connu à ce jour)
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet d'un gestionnaire RH (grade de recrutement non connu à ce jour)
- Création d'un poste d'un rédacteur à temps complet pour le recrutement d'un instructeur urbanisme (grade de recrutement non connu à ce jour)
- Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour le recrutement d'un instructeur urbanisme et d'un chargé de commande publique (grade de recrutement non connu à ce jour)
- Création d'un poste d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour le recrutement d'un instructeur urbanisme (grade de recrutement non connu à ce jour)

Ø Pour la filière technique :

- Création de trois postes de technicien à temps complet pour le recrutement d'un instructeur urbanisme (grade de recrutement non connu à ce jour) et la nomination de deux agents suite à réussite de concours

DECISION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Fonction publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU le tableau des effectifs actualisé, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CREE au Tableau des effectifs les postes suivants :

Ø **Pour la filière administrative :**

- Création de trois postes d'adjoint administratif à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste d'un rédacteur à temps complet
- Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Ø **Pour la filière technique :**

- Création de trois postes de technicien à temps complet

MODIFIE le Tableau des effectifs, tel que joint en annexe.

DIT que les crédits afférents à la présente décision seront inscrits au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

13/12/2022
Jean-Guy CORNU
Président



Le secrétaire de séance,

10/12/2022
Séverine JOLY-PIVETEAU
Vice-Présidente



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221215-5-DE

Réception par le Préfet : 15-12-2022

Publication le : 15-12-2022

Publication sur le site internet le :
15/12/2022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 06/12/2022		EMPLOIS STATUTAIRES				Effectifs occupés par un contractuel
FILIERE	GRADE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des Services à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0
	Directeur Général Adjoint à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
	Attaché hors classe à temps complet	A	2	1	1	0
	Attaché Principal à temps complet	A	6	3	3	1
	Attaché Territorial à temps complet	A	19	7	12	6
	Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet	B	4	2	1	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet	B	6	2	2	2
	Rédacteur territorial à temps complet	B	5	2	2	0
	Rédacteur territorial à temps non complet 24,5h	B	1	1	0	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps complet	C	17	12	4	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-28h00	C	1	0	1	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-28h00	C	2	2	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps complet	C	12	10	1	1
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe TNC 28H	C	1	0	1	0
	Adjoint administratif à temps complet	C	11	7	4	1
	Adjoint administratif à temps non complet 31h30	C	2	1	1	0
	Adjoint administratif à temps non complet 28 H 00	C	2	1	1	0
	Adjoint administratif à temps non complet 24 H 30	C	1	1	0	0
	Adjoint administratif à temps non complet 17 H 30	C	1	0	1	0
	<i>Sous total</i>			95	53	36
MEDICO-SOCIAL, SECTEUR SOCIAL	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 28h	A	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet 35h	A	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants à temps complet	A	4	1	3	2
	Educateur de jeunes enfants à temps non complet 28 H 00	A	3	2	1	1
	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 17 H 30	A	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 21H 00	A	1	0	1	0
<i>Sous total</i>			11	6	5	3
TECHNIQUE	Directeur général de Services techniques à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
	Ingénieur Principal à temps complet	A	4	3	2	0
	Ingénieur à temps complet	A	11	5	6	4
	Technicien Principal de 1ère classe à temps complet	B	4	1	3	0
	Technicien Principal 2ème classe à temps complet	B	6	2	4	2

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 06/12/2022		EMPLOIS STATUTAIRES				Effectifs occupés par un contractuel	
FILIERE	GRADE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus		
	Technicien à temps complet	B	8	3	2	2	
	Agent de maîtrise à temps complet	C	3	3	0	0	
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	13	11	2	0	
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	6	2	4	0	
	Adjoint technique à temps complet	C	10	8	2	0	
	Adjoint technique à temps non complet 28 H 00	C	1	0	0	0	
	Adjoint technique à temps non complet 21 H 00	C	1	1	0	0	
	Sous total		67	39	25	8	
SPORTIVE	Educateur Principal de 1ère classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	2	2	0	0	
	Educateur Principal de 2ème classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	3	2	1	0	
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	10	1	9	5	
	Sous total		13	3	10	5	
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe à temps complet	C	1	1	0	0	
	Animateur principal de 2ème classe à temps complet	C	1	0	1	0	
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet	C	1	0	1	0	
	Sous total		3	1	2	0	
Décision 30/08/2022	TOTAL		189	102	78	0	27

Postes occupés

Postes occupés	102	Contractuels	27
----------------	-----	--------------	----

TOTAL C.A.	129
-------------------	------------

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 06/12/2022

129

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO****Séance du Bureau communautaire du 6 décembre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n °B 06.12.2022-02**CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE****OBJET – Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2****Nombre de membres :**

↻ En exercice : 16
 ↻ Présents : 14
 ↻ Représentés : 0
 ↻ Votants : 14

Date de la convocation :

29 novembre 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE
CLISSON	M. Xavier BONNET
GETIGNE	
GORGES	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU
MAISON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN

Absents excusés :

GETIGNE	M. François GUILLOT
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU

Décision n °B 06.12.2022-02**CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE****OBJET – Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2**

Rapporteur : M. Didier MEYER - Vice-Président délégué au climat et à la transition énergétique

EXPOSE DES MOTIFS

Fin 2020, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a répondu à un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), en groupement avec Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL), cette dernière s'étant par la suite désengagée du groupement. Cet AMI est le programme CEE ACTEE 2, porté par la FNCCR.

Le programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie, le programme prenant fin au 31 décembre 2022.

Le Groupement formé par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et Clisson Sèvre Maine Agglo était lauréat de cet AMI et bénéficiait d'un soutien financier de 276 700 € pour un montant de dépenses éligibles de 1 024 400 € HT, pour la période allant du 10/12/2020 au 31/12/2022. Ces dépenses avaient été réajustées lors de la signature de la convention le 13/07/2021.

Ce soutien financier incluait le recrutement de 2 économes de flux, dimensionnement calculé à la base avec la participation de la CCSL, et non modifié suite à leur départ, dans la convention signée le 13/07/2021.

Courant 2022, la FNCCR est revenue sur sa décision d'attribuer 2 économes des flux au groupement formé par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et Clisson Sèvre Maine Agglo, pour ramener cette attribution à 1 économe de flux, dans le but de créer un binôme : 1 CEP pour 1 économe de flux.

Le présent avenant a pour objet la réévaluation de l'attribution de fonds pour 1 seul économe de flux, soit une baisse de 27 350€ du soutien financier.

Dans cet avenant, sont également réajustées les dépenses éligibles (le mode de calcul de ces dépenses éligibles présentant quelques erreurs), sans que cela n'affecte le soutien financier global des actions (hors économe de flux).

DELIBERATION

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'énergie,

VU la décision du Bureau communautaire du 6 avril 2021 autorisant Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la convention ACTEE 2 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Considérant que la FNCCR a revu à la baisse la dotation en poste d'économe de flux pour le groupement du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ramenant l'éligibilité des dépenses à 1 seul poste,

Considérant que le présent avenant a également pour objet de corriger plusieurs erreurs de montant dans les dépenses éligibles, sans que cela ne modifie les montants des aides financières sollicitées (à l'exception du poste d'économe de flux). Les montants sur les aides financières sollicitées sont bien conformes à la convention initiale,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2, pour un montant d'aide sollicitée de 249 350 € modifiant ses articles 2 et 4, ses annexes 1 (actions) et 2 (budget prévisionnel) et actant les modifications suivantes :

- Recrutement d'un économiste de flux (et non plus 2 comme prévu initialement)
- Montant global des fonds de 249 350€ HT (contre 276 700€ HT)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le Syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais.

PRECISE que le présent avenant prendra effet à compter de la signature par les parties.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

13/12/2022
Jean-Guy CORNU
Président



Le secrétaire de séance,

10/12/2022
Séverine JOLY-PIVETEAU
Vice-Présidente



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221215-4-DE

Réception par le Préfet : 15-12-2022

Publication le : 15-12-2022

Publication sur le site internet le :
15/12/2022

Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2

(PRO-INNO 52)

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

AAP SEQUOIA 2

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7^e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET

Le **Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais**, représenté par Aymar RIVALLIN son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du 29 mars 2021

Désigné ci-après par « Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

Clisson Sèvre Maine Agglomération, représentée par Jean Guy CORNU son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du 6 avril 2021

Désignée ci-après par « Clisson Sèvre Maine Agglomération » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

Préambule

Les Parties ont conclu une Convention portant sur la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (ci-après « la Convention »).

Suite aux demandes de modifications du projet et après validation du Jury du Programme ACTEE, les Parties ont souhaité, par voie d'avenant, procéder à la modification de ladite Convention.

Le présent avenant intègre les modifications du Projet.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 2 de la Convention

L'article 2 de la Convention est modifié de la manière suivante :

« Les Bénéficiaires prévoient les actions suivantes dont le contenu est détaillé en annexe (annexe1) :

Pour répondre à ces ambitions, le groupement s'appuiera sur un CEP ainsi que sur un économe de flux (le poste d'économe de flux fera l'objet d'un financement dans le cadre d'ACTEE) afin de mettre en œuvre les actions détaillées ci-dessous :

- *Accompagnement de nouvelles collectivités dans la mise en œuvre du décret tertiaire.*
- *Développement de nouvelles actions autour de la gestion des bâtiments, du financement des projets et sur le passage à l'acte, notamment au travers de la maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, l'économe de flux veillera à respecter la Charte des Economes de Flux transmise par le Programme ACTEE.*

Par ailleurs, le programme d'actions portées vise à :

- *Réaliser des audits énergétiques sur des bâtiments spécifiques : Piscines, bâtiment particulièrement complexe, bâti ancien... sur lesquels le marché groupé du SYDELA ne pourrait répondre pleinement aux spécificités.*
- *Des PPI et autres documents structurant type schéma directeur immobilier et énergétique*
- *Compléter les équipements de la cellule énergie et de disposer dans chaque collectivité d'équipements de mesure.*
- *Acquérir un logiciel de suivi des consommations énergétiques*

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 564.200 euros HT entre le 10/12/2020 et le 31/12/2022. Le détail du budget est décrit en annexe (annexe 2) ».

Article 2 : Modification de l'article 4 de la Convention

L'article 4 de la Convention est modifié de la manière suivante :

« Le montant global des fonds attribué sera de 249.350 (deux cent quarante-neuf mille trois cent cinquante) euros HT ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 3 : Modification de l'annexe 1 de la Convention

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 4 : Modification de l'annexe 2 de la Convention

L'annexe 2 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 5 : Mesures d'ordre

Toutes les stipulations de la Convention non contraires à celles du présent avenant demeurent applicables, étant précisé que les stipulations du présent avenant prévaudront en cas de contestation.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Fait à.....

le

en 3 exemplaires originaux

Pour la FNCCR,

Le Président

Xavier PINTAT

Pour le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais,

Le Président

Aymar RIVALLIN

Pour Clisson Sèvre Maine Agglomération,

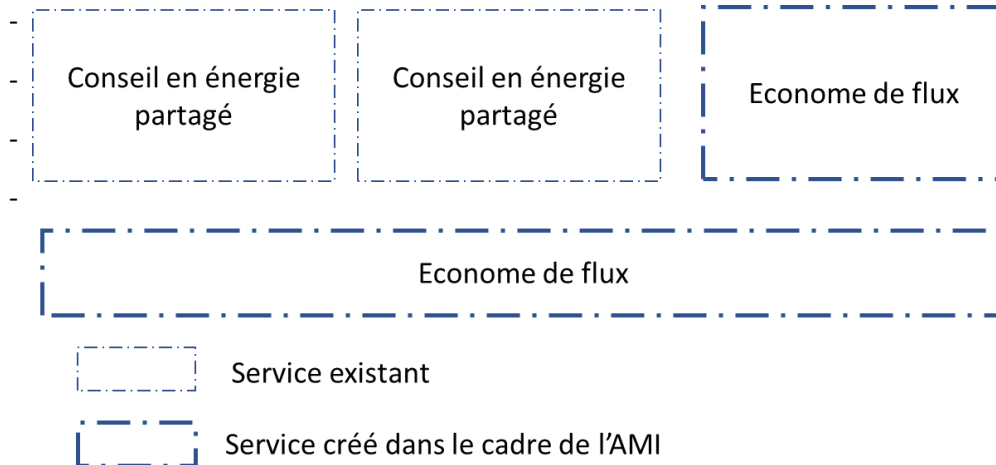
Le Président

Jean Guy CORNU

Annexe 1 : Actions

- Postes « Econome de flux »

Le service CEP actuel sera étoffé d'un économe de flux. L'organisation est de consacrer un économe de flux à l'accompagnement des nouvelles collectivités avec une partie de sa mission dédiée au développement de l'accompagnement nécessaire vis-à-vis du décret tertiaire. L'économe de flux aura une mission transversale. Il développera des actions autour de la gestion des bâtiments, du financement des projets et sur le passage à l'acte, notamment au travers de la maîtrise d'œuvre.



- Audits et stratégies pluriannuelles d'investissement, études thermiques et énergétiques
Concernant les audits énergétiques, le territoire bénéficie d'un marché groupé, créé en lien avec l'ensemble des CEP du département de la Loire Atlantique, porté par le syndicat d'énergie du département (SYDELA). Ce marché permet d'ores et déjà de répondre aux audits « classiques » sur les bâtiments ayant peu de spécificité.

Ainsi, la maquette sur l'axe 1 – études énergétiques, concerne principalement 2 points :

- Des audits énergétiques sur des bâtiments spécifiques : Piscines, bâtiment particulièrement complexe, bâti ancien... sur lesquels le marché groupé ne pourrait répondre pleinement aux spécificités.
- Des PPI et autres documents structurant type schéma directeur immobilier et énergétique.

- Autre prestation intellectuelle : présentation des prestations, nombre et utilité

Il n'est actuellement pas envisagée de prestation complémentaire, type COE, étant donné les données déjà présentes sur le territoire

- Relatif aux achats outils de mesure, petits équipements, logiciels de suivi :

Achat d'outils de mesure, équipements de suivi de consommation énergétique : type, nombre, précision sur l'intérêt

L'objectif de cet axe est de compléter les équipements de la cellule énergie et de disposer dans chaque collectivité d'équipements de mesure. Le matériel envisagé est variable, selon les besoins avec :

- Massification d'appareils de mesure des températures et humidités

- Equipements de comptage et sous-comptage thermique et électrique (en fixe et portatif)
- Appareils de vision thermique à disposition pour les collectivités, avec formation adaptée
- Certains projets majeurs des membres du groupement recevront les équipements d'affichage des performances

Acquisition d'un logiciel de suivi de consommation énergétique : type, nombre, précision sur l'intérêt

Les collectivités importantes du territoire ambitionnent de s'équiper de logiciel de gestion de l'énergie / gestion du patrimoine. Etant donné l'hétérogénéité des équipements présents sur ces communes, cet outil est un indispensable pour rendre la gestion des bâtiments efficient et anticiper la rénovation des parcs.

Ce point est important car il s'agira de ne pas être redondant avec la proposition récente du syndicat d'énergie départemental (SYDELA) qui propose maintenant la mise à disposition de son logiciel de suivi énergétique (Logiciel Deepki), complété par les bases de données des CEP des territoires.

Ce logiciel mis à disposition permettra déjà d'avoir un suivi énergétique pour l'ensemble des collectivités du territoire.

Ainsi, cet axe servira à compléter l'offre déjà présente.

- Relatif à la Maîtrise d'œuvre :

Etudes phases professionnelles et autres à préciser : type, nombre, précision sur l'intérêt

La réalisation efficace de projet de rénovation énergétique passe obligatoirement par une maîtrise d'œuvre compétente.

La nature des projets invite à adapter les consultations de maîtrise d'œuvre selon qu'il y ait du réaménagement ou non des bâtiments, la nécessité ou non de réaliser un permis de construire ou une déclaration préalable. Plusieurs expériences, au travers des projets du territoire, ont été menées : Assistant à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre pas des bureaux d'études énergétique, maîtrise d'œuvre par des cabinets d'architecte

La majorité des bâtiments concernés par le décret tertiaire nécessitera des travaux d'améliorations énergétiques qui devront être accompagnés par des équipes de maîtrise d'œuvre. Comme évoqué préalablement, nous avons une moyenne de 4 bâtiments concernés par collectivités.

Annexe 2 : Budget prévisionnel

Rôle du membre	Coordonnateur	Porteur de projet 2
Nom	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
Commentaire		
Lot 1 - Ressources humaines - Economies de flux	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
Economies de flux	Profil à préciser	
Salaire annuel (€/an)	27 350,00 €	
Nombre de mois en poste	24	
Action Lot 1 - Coût global	54 700,00 €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	27 350,00 €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	27 350,00 €	- €
Commentaires	Le groupement avait initialement sollicité une aide pour deux postes. Suite à la demande du groupement et à la validation du jury (cf. avenant) 1 poste d'EP sera financé	
Nombre d'ETP pour le groupement	2	
Lot 1 - Ressources humaines - Prestations intellectuelles	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
[TYPE DE PRESTATION]		
Nombre d'études programmées en 2021		
Nombre d'études programmées en 2022		
Nombre d'études programmées en 2023		
Nombre total d'études	0	0
Coût unitaire		
Action Lot 1 - Coût global	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	- €	- €
Commentaires		
Lot 1 - Coût global par membre	54 700 €	- €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	27 350 €	- €
Lot 1 - Total des coûts pour le groupement	54 700 €	
Lot 1 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	27 350 €	
Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
Equipements de mesure et de télérelève	Outil à préciser	Outil à préciser
Nombre	4	16
Coût unitaire	5 000,00 €	5 000,00 €
Action Lot 2 - Coût global	20 000,00 €	80 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	10 000,00 €	30 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	10 000,00 €	10 000,00 €
Commentaires		
Equipements d'affichage des consommations et d'information	Outil à préciser	Outil à préciser
Nombre	2	8
Coût unitaire	5 000,00 €	5 000,00 €
Action Lot 2 - Coût global	10 000,00 €	40 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	5 000,00 €	20 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	5 000,00 €	5 000,00 €
Commentaires		
Equipements mobiles de diagnostic thermique	Outil à préciser	Outil à préciser
Nombre	2	2
Coût unitaire	5 000,00 €	5 000,00 €
Action Lot 2 - Coût global	10 000,00 €	10 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	5 000,00 €	5 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	5 000,00 €	5 000,00 €
Commentaires		
Outil logiciel	Outil à préciser	Outil à préciser
Nombre	1	2
Coût unitaire	20 000,00 €	20 000,00 €
Action Lot 2 - Coût global	20 000,00 €	40 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	10 000,00 €	20 000,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	10 000,00 €	10 000,00 €
Commentaires		
Lot 2 - Coût global par membre	60 000 €	170 000 €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	30 000 €	30 000 €
Lot 2 - Total des coûts pour le groupement	230 000 €	
Lot 2 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	60 000 €	
Lot 3 - Etudes Techniques	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
Audits énergétiques	Etude à préciser	Etude à préciser
Nombre d'études programmées en 2021		8
Nombre d'études programmées en 2022		8
Nombre d'études programmées en 2023		
Nombre total d'études programmées	0	16
Coût unitaire		5 000,00 €
Action Lot 3 - Coût global	- €	80 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	- €	40 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	- €	40 000,00 €
Commentaires		
Etudes de faisabilité	Etude à préciser	Etude à préciser
Nombre d'études programmées en 2021	1	4
Nombre d'études programmées en 2022		4
Nombre d'études programmées en 2023	1	
Nombre total d'études programmées	2	8
Coût unitaire	10 000,00 €	10 000,00 €
Action Lot 3 - Coût global	10 000,00 €	80 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	5 000,00 €	40 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	5 000,00 €	30 000,00 €
Commentaires		
Autres	Etude de substitution chauffage fioul ou gaz	Etude de substitution chauffage fioul ou gaz
Nombre d'études programmées en 2021	1	4
Nombre d'études programmées en 2022		4
Nombre d'études programmées en 2023		
Nombre total d'études programmées	1	8
Coût unitaire	5 000,00 €	5 000,00 €
Action Lot 3 - Coût global	5 000,00 €	40 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	2 500,00 €	20 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	2 500,00 €	20 000,00 €
Commentaires		
Lot 3 - Coût global par membre	15 000 €	200 000 €
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	7 500 €	90 000 €
Lot 3 - Total des coûts pour le groupement	215 000 €	
Lot 3 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	97 500 €	
Lot 4 - Maîtrise d'œuvre	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Clisson Sèvre Maine Agglo
[TYPE D'ETUDE]	Etude à préciser	Etude à préciser
Piéfond selon cout global Lot 3 (hors bonus)	4 500,00 €	60 000,00 €
Action Lot 4 - Coût global	4 500,00 €	60 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE éligible	4 500,00 €	60 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée	4 500,00 €	60 000,00 €
Commentaires		
Lot 4 - Coût global par membre	4 500 €	60 000 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	4 500 €	60 000 €
Lot 4 - Total des coûts pour le groupement	64 500 €	
Lot 4 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	64 500 €	

Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée
Lot 1 Ressources humaines	54 700 €	27 350 €
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	230 000 €	60 000 €
Lot 3 Etudes techniques	215 000 €	97 500 €
Lot 4 Maitrise d'œuvre	64 500 €	64 500 €
Total des lots	564 200 €	249 350 €

